

Coup d'œil sur la santé et la sécurité au travail du secteur des produits de papier de l'Ontario en 2025



6 897

Employés à temps plein



Événements ayant entraîné une blessure ou une maladie avec interruption de travail

Incident ou maladie suffisamment grave pour entraîner une interruption de travail d'une journée ou plus



34 %

Réactions et efforts physiques

(effort excessif, mouvements répétitifs, réactions et efforts physiques)



27 %

Contact avec des objets ou de l'équipement

(chocs contre des objets ou causés par des objets; coincement ou écrasement par de l'équipement ou des objets)



24 %

Chutes

(chutes au même niveau ou à un niveau inférieur)



8 %

Exposures

(contacts avec des températures extrêmes; expositions à des substances caustiques, nocives ou allergènes; explosions)

Lésions avec interruption de travail les plus courantes

20

Réactions et efforts physiques, notamment les réactions et efforts physiques; la manipulation répétitive; les efforts excessifs pour soulever, tirer ou pousser des objets; se pencher, grimper, ramper, tendre le bras ou se tourner; efforts excessifs pour soulever, tirer ou pousser des objets.

16

Contact avec des objets ou de l'équipement, notamment les chocs causés par des objets tenus à la main qui glissent, des objets fixes, tombants ou en mouvement; les chocs causés par des objets roulant ou glissant au sol; le coincement ou l'écrasement par de l'équipement; le coincement dans de l'équipement en marche.

14

Chutes, notamment les chutes au sol, dans les allées ou sur d'autres surfaces; les chutes d'une échelle; les chutes sur ou contre des objets; les chutes depuis des véhicules à l'arrêt.

Les principales maladies professionnelles

Selon les demandes approuvées par la CSPAAT pour soins de santé, interruption de travail, perte de salaire ou invalidité permanente.

17

Maladies du système nerveux et des organes des sens, y compris les effets du bruit sur l'oreille interne.

6

Blessures ou empoisonnements : coups de chaleur et insulations; effets toxiques des gaz, fumées ou vapeurs; piqûres d'insectes.

Source : Entrepôt d'information sur les entreprises de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), au 31 mars 2026. STN, juin 2026. NAICS : 322230, 322291, 322299.



Sécurité au travail
dans le Nord

1-888-730-7821 (Ontario)
workplacesafetynorth.ca